

Informations pour le bon déroulement de la journée

- > | **LIEU DE RENDEZ-VOUS** : Avant de démarrer l'activité, l'animateur vous attendra à l'angle de la route de Montreuil et de la rue Victor Journeau pour ensuite vous diriger vers les vignes, lieu de l'animation.
- > | **ACCOMPAGNATEURS** : Nous vous signalons qu'il est interdit de fumer sur le lieu de l'animation. N'oubliez pas de faire passer la consigne. Les portables doivent être impérativement éteints pendant toute la durée de l'animation (enseignants et accompagnateurs) afin de ne pas perturber l'attention des enfants.
- > | **TOILETTES** : Pour les passages aux toilettes, il est indispensable que vous apportiez du papier toilette et le nécessaire pour essuyer les mains.
- > | **CHAUFFEUR** : Celui-ci a la possibilité de déjeuner à proximité dans un restaurant routier.

TARIFS animations 2016-2017

> | Pour la qualité de l'animation, un maximum de 25 élèves est souhaité.

Nombre d'enfants	1/2 Journée	Journée	Biodiversité à l'école (3 demi journées)	Saisons (2 demi journées + 1 journée)	Animation en autonomie (par élève)
Jusqu'à 20	160 €	300 €	520 €	560 €	2 €
Au delà de 20 (par élève)	8 €	15 €	26 €	28 €	

Pour une classe de plus de 25 enfants, nous vous encourageons à scinder le groupe en deux. Dans ce cas, un groupe est avec l'animateur de Pierre Frite pendant que l'autre est en autonomie sur un jeu de piste (jeu préalablement préparé et installé par l'animateur).

Nous souhaitons ainsi privilégier la qualité de l'animation et la participation de chaque enfant. Cette formule n'implique pas de surcoût.

- > 29 enfants à la journée : 435 €
- > 29 enfants divisés en 2 groupes : 378 €

Avant la sortie, un acompte de 25% à l'ordre de EARL Charrier Massoteau sera demandé.

Le règlement sera soldé le jour de la sortie. Pour toutes animations se déroulant en dehors des vignes de Pierre Frite, les déplacements de l'animateur seront facturés à raison de 0,50 € du kilomètre.

Pour l'atelier la biodiversité à l'école, ce tarif comprend la fourniture des matériaux pour la construction des gîtes et nichoirs.

☀ Si votre établissement est situé sur le territoire du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, vous pouvez bénéficier d'une subvention (s'inscrire auprès du PNR).